

217C0769
FR0000034894-OP007-RA01

6 avril 2017

Dépôt d'un projet d'offre publique de rachat par la société de ses propres actions.

GAUMONT
(Euronext Paris)

- 1 - Le 6 avril 2017, l'Autorité des marchés financiers a été saisie d'un projet d'offre publique de rachat d'actions (« OPRA ») en application de l'article 233-1, 5° du règlement général. Ce projet a été annoncé le 1^{er} mars 2017 (cf. notamment D&I 217C0566 du 1^{er} mars 2017).

La teneur de ce projet est la suivante :

- Initiateur : GAUMONT ;
- Etablissement présentateur : BNP Paribas ;
- Stipulations du projet d'offre : GAUMONT s'engage irrévocablement à acquérir un maximum de 1 657 313 actions¹ au prix unitaire de **75 €**², soit 37,43% du capital de la société³, en vue de les annuler, en application des articles L. 225-204 et L. 225-207 du code de commerce.

Il est rappelé⁴ que la société GAUMONT a décidé de céder, au prix de 380 M€, à la société Pathé, la totalité de sa participation de 34% du capital de la société Les Cinémas Gaumont Pathé. Cette opération, qui a été approuvée le 4 avril 2017 par le conseil d'administration de GAUMONT, interviendra une fois qu'elle aura été autorisée par l'assemblée générale mixte des actionnaires de GAUMONT du 16 mai 2017.

L'offre est en outre soumise à la condition d'approbation par l'assemblée générale mixte des actionnaires de la société GAUMONT, convoquée pour le 16 mai 2017, des résolutions relatives à une réduction de capital de GAUMONT par voie d'offre publique de rachat d'actions en vue de leur annulation. Les actions rachetées dans le cadre de l'OPRA seront annulées.

Il est précisé que M. Nicolas Seydoux, qui détient directement et indirectement (par l'intermédiaire de la société Ciné Par qu'il contrôle), 2 765 154 actions GAUMONT représentant 5 289 852 droits de vote, soit 64,59% du capital et 70,85% des droits de vote de cette société⁵, selon la répartition suivante, a fait part de son engagement de ne pas apporter ses titres à l'offre :

¹ A savoir : (i) 1 510 400 actions existantes, et (ii) 146 913 actions susceptibles d'être émises en cas d'exercice des options de souscription d'actions exerçables.

² Dividende de l'exercice 2016 attaché. Il est précisé qu'il sera proposé à l'assemblée générale de la société GAUMONT convoquée le 16 mai 2017 d'approuver la distribution d'un dividende d'un montant de 1 € par action. Le détachement dudit dividende, sous réserve de l'approbation par l'assemblée générale, devrait intervenir postérieurement au règlement/livraison de l'offre.

³ Sur la base d'un capital composé de 4 427 784 actions représentant 7 612 870 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général (en cas d'exercice de l'ensemble des options de souscription d'actions exerçables pendant la durée de l'offre pouvant donner droit à un maximum de 146 913 actions GAUMONT).

⁴ Cf. notamment communiqués diffusés les 1^{er} mars et 4 avril 2017 par la société GAUMONT.

⁵ Sur la base d'un capital composé de 4 280 871 actions représentant 7 465 957 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général (hors exercice de l'ensemble des options de souscription d'actions exerçables pendant la durée de l'offre).

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Ciné Par ⁶	2 764 628	64,58	5 288 800	70,84
M. Nicolas Seydoux	526	0,01	1 052	0,01
Total M. Nicolas Seydoux	2 765 154	64,59	5 289 852	70,85

M. Nicolas Seydoux a fait part de son intention de voter en faveur des résolutions relatives (i) à la cession de la participation de GAUMONT au capital de la société Les Cinémas Gaumont Pathé et (ii) à l'OPRA (cf. *supra*).

En conséquence, l'offre permet l'apport de la totalité des actions GAUMONT détenues par le public⁷, soit au maximum 1 657 313 actions⁸, représentant 37,43% du capital de cette société⁹ ; les demandes de rachat d'actions GAUMONT dans le cadre de l'OPRA seront donc intégralement servies.

Il n'est pas prévu de demander la mise en œuvre d'un retrait obligatoire sur les actions GAUMONT ni de demander la radiation des actions de cette société.

A l'appui du projet d'offre, le projet de note d'information de la société GAUMONT (articles 231-18 et 231-19 du règlement général) a été déposé et diffusé conformément aux articles 231-13 et 231-16 du règlement général.

Il est précisé que le rapport établi par le cabinet Sorgem Evaluation, représenté par M. Maurice Nussenbaum, mandaté par GAUMONT comme expert indépendant pour se prononcer sur les conditions financières de l'offre, conformément à l'article 261-1 I du règlement général, figure dans le projet de note d'information.

- 2 - Il est rappelé que les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres GAUMONT sont applicables.

⁶ Contrôlée par M. Nicolas Seydoux.

⁷ A cet égard, les sociétés Bolloré et Groupe Industriel Marcel Dassault ont fait part de leur intention d'apporter à l'offre la totalité des actions qu'elles détiennent (soit, (i) Bolloré : 408 852 actions GAUMONT représentant 9,55% du capital, et (ii) Groupe Industriel Marcel Dassault : 232 670 actions GAUMONT représentant 5,44% du capital (sur la base d'un capital composé de 4 280 871 actions représentant 7 465 957 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général)).

⁸ Compte tenu des 5 317 actions autodétenues par la société GAUMONT.

⁹ Sur la base d'un capital composé de 4 427 784 actions représentant 7 612 870 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général (en cas d'exercice de l'ensemble des options de souscription d'actions exerçables pendant la durée de l'offre pouvant donner droit à un maximum de 146 913 actions GAUMONT).